

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 5 novembre 2018 de 20h30 à 23h40

Étaient présents : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, DEFORGE Marc, WOLTER Sylvain et THILL Sébastien

Secrétaire de séance : DESIRANT Françoise

Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 1 octobre 2018

Par 7 voix pour et 2 abstentions, le précédent compte-rendu est approuvé.

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Depuis le dernier conseil municipal, la commune a été destinataire des orientations du SCOT.

Notre projet comprenait une surface de 2.6ha en extension. Les communes de la Vallée de la Marne dont fait partie Ecury ne devraient pas dépasser 4 500m² en extension pour les 12 prochaines années. Les dents creuses ne sont pas comptées dans ces projections.

La commune doit en conséquence revoir à la baisse ses objectifs.

Le conseil municipal souhaite conserver les terrains dont les réseaux ont été amenés.

La Communauté de Communes délibèrera lors de la prochaine plénière sur notre PADD.

Le SCOT pourrait être approuvé courant 2019, ce qui signifie que toutes les autorisations d'urbanisme délivrées avant ne viendraient pas en déduction des superficies en extension.

La réunion publique est programmée le lundi 10 décembre à 18h30 à la salle des fêtes

Approuvé par 7 voix pour et 2 abstentions.

Participation citoyenne

Suite à la présentation du dispositif par les gendarmes, les élus ont décidé d'adhérer au dispositif.

Des administrés vont être sollicités pour savoir s'ils acceptent d'être référents. Ceux-ci auront pour mission d'avertir la Gendarmerie de tout événement inaccoutumé ou phénomène de délinquance, charge à elle d'intervenir ensuite.

Approuvé à l'unanimité

Reprise des concessions à l'état d'abandon

Sur les 25 concessions constatées sur le premier PV en 2013, une seule a fait l'objet d'une intervention.

24 concessions sont donc à reprendre.

L'opération se déroulera sur 2 exercices budgétaires. Pour cette année, 14 seront relevées et 10 en 2019.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la reprise desdites concessions.

Suivi investissements logements communaux

Lors d'une permanence de mairie, un locataire des trois maisons en face de la mairie, a demandé si les maisons n'étaient pas en vente.

Monsieur DEFORGE, ancien agent immobilier, a été chargé de réaliser une simulation.

Charges : - division parcellaire

- règlement de copropriété à rédiger comprenant des servitudes de passage, la fosse toutes eaux et la pompe de relevage donc création d'un syndicat de copropriété

- Pénalités de remboursement anticipé d'une partie du prêt qui court jusqu'en septembre 2035

- diagnostics avant-vente

Au vu des charges et de l'obligation gouvernementale en matière de logements locatifs communaux, les élus décident de ne pas vendre les maisons.

Soirée beajolais nouveau : tarifs

Une soirée est organisée le samedi 17 novembre. L'entrée est de 12€ par personne.

Les tarifs de la buvette sont fixés à cette occasion.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, les prix.

COMPTES RENDUS

Visite Eglise : un restaurateur d'art est venu pour chiffrer la réfection des autels de l'église. Le devis s'élève à 14 582.40€ TTC.

Au cimetière du village, 3 tombes de prêtres sont à l'abandon. Le diocèse accepte de rassembler les 3 tombes en une. Charge à la commune d'établir un devis.

Le clocher serait bon à être nettoyé car il est envahi de pigeons, les sols recouverts de fientes.

Une réunion avec les usagers de l'aérodrome a eu lieu le 16 octobre dernier

Elle avait pour ordre du jour de connaître l'état d'avancement de la composition du nouveau bureau de l'association des usagers et du transfert de gestion de l'aérodrome.

A compter du transfert, la commune garderait la Dotation Générale de Décentralisation pour régler les frais afférents à l'aérodrome (taxe foncière, assurances,) et reverserait le reliquat aux associations.

La société A3D avait envoyé une facture à la commune suite à un dysfonctionnement de la station d'avitaillement sans que la mairie ne soit au courant, ni ne demande les travaux. Les élus décident de ne pas régler la facture d'un montant de 583.63€ TTC.

Monsieur Molinier rappelle qu'il n'existe aucune convention avec la station d'avitaillement et souhaite demander les comptes de la station d'avitaillement des dix dernières années avec mention des prix d'achat et de revente.

Pour la gestion de l'aérodrome, la secrétaire de mairie prend sur son temps pour régler les factures inhérentes et réalise la comptabilité analytique.

Il est rappelé qu'avec les indemnités des élus et le salaire de la secrétaire, les comptes de l'aérodrome sont déficitaires ; sans ces derniers, ils n'y sont pas.

Monsieur Molinier fait remarquer que dans l'article 2 des statuts de l'association des usagers il est noté « gestion de l'aérodrome ». Qu'est-ce que cela veut dire ?

Dans le projet de convention, il faut sortir la zone dédiée à la ferme solaire et la zone artisanale.

Madame Zetlaoui sera destinataire du projet de convention de transfert de gestion ainsi que les usagers.

Madame Lejeune, référente territoriale de la DGAC a eu un rendez-vous avec Madame Déthune et Monsieur Molinier. Elle a évoqué la question de la gestion de l'aérodrome et la possibilité de transfert à un autre EPCI. Elle a insisté sur le fait qu'il faisait partie du domaine public de la commune.

Monsieur Molinier s'interroge sur les loyers aussi bas des bâtiments de l'aérodrome que bénéficient les associations. Madame Déthune indique que les AOT (autorisations d'occupations temporaires) d'avant 2007 ont été converties en location, avec les mêmes prix pratiqués.

Monsieur Molinier accepte que dans les comptes de l'aérodrome, son indemnité ne soit comptabilisée qu'à hauteur de 50%.

Concernant le compteur électrique du chalet, s'il y a démolition, les élus ne demandent pas à ce qu'il change de place. Il peut rester où il est, avec une mise en sécurité du coffret Enedis.

Commission environnement s'est réunie le 9 octobre 2018

Des actions doivent être mises en place suite à la réalisation du plan de gestion différenciée.

Un état des lieux des trottoirs du village a été fait : chaque devanture a été répertoriée pour déterminer quel travail doit être réalisé (terre à retourner ou simplement à griffer, retirer les cailloux, mettre mélange terre/cailloux) avant d'enherber les surfaces pour pouvoir passer la tondeuse.

Certains trottoirs peuvent poser problème car il est impossible de passer un outil ; un revêtement ciment sera réalisé.

Certains véhicules se garent sur les trottoirs, cela pourraient engendrer des ornières sur les nouveaux revêtements. Le conseil départemental est sollicité pour proposer des marquages sur la chaussée.

Commission Communication

Le bulletin va bientôt être mis en page. La commune compte 8 nouvelles familles, qui seront conviées en mairie, le 4 décembre à 18h30 à l'occasion de l'accueil des nouveaux arrivants.

La Région a décidé d'attribuer à la commune, une subvention de 19 749 € pour les travaux d'accessibilité à l'église. Une réunion de chantier a lieu tous les vendredis matins.

Madame Déthune annonce que la Redevance des Ordures Ménagères Incitative sera appliquée à compter de 2020.

Cérémonie du 11 novembre

Pour célébrer le centenaire de l'Armistice de 1918, les cloches de l'église sonneront à 11h. La commémoration devant le Monument aux Morts aura lieu à 12h15, à la fin de l'office du jour.

Madame Pionnier de Saint Quentin sur Coole cherche un local pour exercer la sonothérapie (séance de méditation et de détente). 15 personnes au maximum participeraient à cette activité à hauteur d'une fois par mois pour commencer. Les élus suggèrent de proposer l'ancien local du SMTS pour une location de 15€ la séance d'une heure.

Rencontre avec la société FREE représentée par Monsieur Pochet :

Free cherche à améliorer sa couverture en installant un émetteur supplémentaire. La société souhaiterait disposer d'un terrain communal d'environ 40m² situé près d'un bois pour une meilleure intégration du pylône et d'une source électrique assez proche. La commune a suggéré plusieurs endroits. Si le projet se concrétisait, un bail de 12 ans serait signé moyennant un loyer de l'ordre de 3000€ par an.

La commune émet le vœu que ce pylône soit partagé avec d'autres opérateurs. Il aurait une portée de 3 km.

SIAHMM

Le projet de création d'un syndicat Mixte Marne Moyenne reprendrait 6 secrétaires, qui seraient basées à Chalons car la ville propose un local.

Depuis le 01/01/2018, la CCMC a la compétence obligatoire sur les milieux aquatiques.

Monsieur Collard, Président du SIAHMM, souhaiterait garder la compétence GEMAPI.

Questions diverses

Monsieur Thill regrette que l'on ait fait passer une note à la population mentionnant le silence des services postaux sur le report de la future organisation de la distribution du courrier.

La salle des fêtes est louée plusieurs fois au mois de décembre. La personne chargée de faire les états des lieux est indisponible certains week-ends. Elle demande si un autre élu peut la remplacer. Madame Déthune se propose.

Prochaines réunions :

12/11/2018 à 14h30 : révision des listes électorales

24/11/2018 à 11h30 : plantations des nouveaux nés

26/11/2018 à 18h : réunion avec les usagers de l'aérodrome

28/11/2018 au matin : Concertation avec le Département pour repérage

03/12/2018 à 20h30 : conseil municipal

04/12/2018 à 18h30 : Nouveaux arrivants

10/12/2018 à 18h30 : PLU réunion publique